

GENAPPE – DES CHÈQUES SCOLAIRES

Un budget de 10.000 € a été libéré

Les chèques scolaires sont destinés à l'achat de matériels scolaires

Le Conseil du CPAS de Genappe vient de renforcer son action de chèques scolaires à destination des familles paupérisées de l'entité. Un budget total de 10.000 euros a été libéré pour permettre à ces familles d'acheter des objets scolaires auprès d'une enseigne de la grande distribution. La valeur du chèque varie en fonction du niveau scolaire.

C'est en 2013 que le centre public d'action sociale de Genappe (CPAS) a pris la décision de lancer une action visant à soutenir les familles dans le besoin face aux frais que peut engendrer une rentrée scolaire. Celle-ci a d'ailleurs rapidement eu son petit succès auprès du public cible. « Lors de la rentrée 2013, une première expérience d'achat de chèques scolaires (25 euros) pour un budget total de 2.500 euros avait été menée. Rapidement, cette action a rencontré un engouement certain auprès des familles. Par ailleurs, les collaborations nées des 'Tables rondes contre la pauvreté infantile' ont confirmé le bien-fondé de cette action », souligne Vincent Girboux, le Président du CPAS de Genappe. C'est pour cette raison que le

Conseil du CPAS vient de renforcer cette décision, en indexant de manière significative les montants pour cette nouvelle rentrée scolaire, pour près de 10.000 euros. « Cette décision se fonde sur l'indexation des coûts scolaires et sur la relance après Covid-19 », précise-t-il. L'octroi des chèques scolaires a effectivement été reconduit pour la rentrée 2020 afin de réduire la facture des frais liés à l'achat de matériel scolaire au sein des familles paupérisées de l'entité.

DES VALEURS REVUES À LA HAUSSE

Ces chèques, d'un montant unitaire de 25 euros, sont exclusivement destinés à l'achat d'objets scolaires auprès d'une enseigne de la grande distribution. Les valeurs ont d'ailleurs été revues à la hausse selon le niveau scolaire des élèves et étudiants. Ainsi, les élèves de la maternelle recevront 25 euros, tandis qu'en primaire, ils recevront 50 euros. Le montant attribué aux élèves du secondaire se chiffre à 75 euros et les étudiants du supérieur ou de l'université, âgés de moins de 25 ans, pourront bénéficier de la même mesure à hauteur de 100 euros, dans le cadre d'un projet individualisé



Pour venir en aide aux familles paupérisées de l'entité. © 123RF

d'intégration sociale (PIIS étudiant). Cette décision permet de renforcer la prime de rentrée scolaire pour certains ménages, de permettre aux enfants scolarisés d'avoir le matériel nécessaire à un bon apprentissage et de diminuer l'impact de l'achat du matériel scolaire sur le budget familial. « En 2019, près de 120 élèves et étudiants ont pu bénéficier de cette mesure. Ces chèques de rentrée scolaire sont notamment distribués aux fa-

milles bénéficiaires par le service Intégration social mais peuvent être octroyés sur demande », indique Vincent Girboux. Toute personne concernée qui souhaite effectuer une demande de chèques scolaires est invitée à prendre rendez-vous avec le service social par téléphone au 067.64.54.50 ou par mail à cpas@genappe-cpas.be.

E.G.

VILLERS-LA-VILLE – INCIVILITÉS



De fameux dépôts clandestins !

Le bourgmestre de Villers-la-Ville, Emmanuel Burton, a partagé ce lundi le cliché d'une bien triste découverte dans la campagne de sa commune. L'édile est d'ailleurs à l'affût de toute information concernant cet acte inqualifiable : « on remerciera l'entrepreneur qui a évacué ses camions d'amiante et d'ardoises dans nos chemins de campagne ! Je suis preneur de la moindre info sur des travaux de renouvellement de toiture dans la région. »

OTTIGNIES - ACCIDENT

Une nonagénaire percutée par une voiture souffre de fractures

Une automobiliste ottinoise née en 1976 a perdu le contrôle de son véhicule, samedi après-midi dans l'avenue du Douaire. Une dame née en 1930 et également domiciliée dans l'entité d'Ottignies/Louvain-la-Neuve a été renversée et projetée à plusieurs mètres du lieu de l'impact. La victime a été transportée à l'hôpital pour y subir la réduction de plusieurs fractures. Son pronostic vital n'est cependant pas engagé. L'intervention d'un expert automobile a été requise par les autorités judiciaires. Son rapport devrait permettre d'établir les circonstances précises de l'accident.

NIVELLES - SAISIE DE CHIENS À GENAPPE

Les précisions d'Un Toit pour Eux

La semaine dernière, nous évoquions l'histoire d'une habitante de Loupoigne (Genappe) dont les quatre chiens avaient été saisis en mai dernier. Ceux-ci ont été placés, en accord avec la police et l'Échevin du Bien-être animal de Genappe, dans un refuge situé à Nivelles. Le refuge en question, c'est l'ASBL « Un Toit pour Eux » qui œuvre depuis 2015 en faveur de la protection des animaux. Suite à notre article, le Président du refuge a souhaité réagir à quelques propos qu'il qualifie de « mensonger ». Alain Van Aelst a en effet tenu à mettre les choses au point et éclairer sur une situation qui dure, en réalité, depuis déjà quelques années. « Il y a deux ans, on a eu une histoire avec Ma-

dame Deswarte car il y avait des problèmes avec certains de ses chiens qui se sont retrouvés sur la voie publique. La dame ne savait pas de quoi nous parlions... Des voisins ont même appelé un jour pour dire qu'un des chiens se trouvait sur le toit de la véranda », indique le Président de l'ASBL « Un Toit pour Eux ». Sans parler de maltraitance animale, le refuge nivellois pointe du doigt des problèmes d'hygiène dans l'habitation de la Genappienne et l'absence de nourriture ou d'eau pour les animaux. « Fin mai dernier, le fils de Madame Deswarte nous a appelés pour dire que sa mère n'était plus en état de s'occuper des chiens, qu'il fallait venir les prendre. Nous sommes

allés sur place avec la police et nous avons constaté l'état de la maison... des excréments partout, pas de nourriture ni d'eau à disposition des chiens. Et d'après des voisins, ça faisait quatre jours que les chiens étaient enfermés », déplore Alain Van Aelst.

MIMI EST EN FAMILLE D'ACCUEIL

C'est alors que la décision de saisir les animaux et de les placer dans un refuge a été prise. « Avec l'accord de la police et de l'Échevin du Bien-être animal de Genappe qui était présent sur place et qui a contacté le bourgmestre, nous avons pris les quatre chiens en charge », dit-il. Suite au premier ordre de saisi de trois des chiens, un accord a été trouvé pour qu'ils

soient repris par une association. L'un des trois chiens a d'ailleurs trouvé une nouvelle famille, tandis que les deux autres se trouvent actuellement en famille d'accueil pour resocialisation. Concernant Mimi, la petite chienne ne se trouve plus au refuge. « L'ordre de saisie a été levé après quinze jours et l'association qui avait placé ce chien chez cette dame ne s'est jamais manifestée pour le récupérer. Donc nous l'avons pris en charge nous-mêmes. Et maintenant, Mimi a été placée chez une personne qui travaille comme famille d'accueil. Depuis une semaine, elle va vraiment mieux, elle l'a remise sur pied. Elle trouve un cadre familial et on voit vraiment un change-



L'ASBL « Un Toit pour Eux » existe depuis 2015. © D.R.

ment. Elle reprend même du poids car elle était très maigre quand on l'a saisie », se réjouit le Président de l'ASBL. Il ajoute par ailleurs : « Quand Madame Deswarte dit qu'elle téléphone pour prendre des nouvelles du chien et qu'on lui refuse, c'est totalement faux. On lui donne des nouvelles mais elle appelle 46 fois par jour. Elle ne peut juste pas venir la voir car les visites ne sont pas autorisées de manière générale dans ce genre de cas », conclut Alain Van Aelst.

ÉLISA GABRIEL

200066363202

LE PLAISIR À PRIX MALIN

trafic



A gagner

Un des 5 kits rentrée

Malgré la période compliquée que nous traversons, préparer la rentrée des classes en faisant ses emplettes chez Trafic sera un jeu d'enfant... Choix, plaisir, marques réputées et prix malins seront à nouveau au rendez-vous !

COMMENT PARTICIPER ?

Envoyez le code

RENTREE au 6010

suivi de vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, e-mail)

6010

1€ / Sms E/R

LaMeuse LaGazette LaProvince NordEclair LaCapitale
Passez en mode local

Concours jusqu'au 31 août à 23h59 - 2€/ participation. La participation via ce canal est la seule considérée comme valide. Le gagnant sera averti personnellement. Helpdesk technique: marketing@sudpresse.be. Le traitement des données est soumis aux conditions légales de la protection de la vie privée du 8 décembre 1992. En participant à ce jeu, vous acceptez que vos données soient reprises dans le traitement de Sudpresse et peuvent être transmises à des tiers. Règlement disponible sur demande. SUDPRESSE S.A. - service jeux concours - rue de Coquelet 134 - 5000 Bouge.